

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE LA  
COORDINATION**

**COMMISSION DU BAPE SUR L'INDUSTRIE PORCINE**

<b>QUESTION :</b> Est-ce que 600 UA en production porcine veulent dire la même chose maintenant qu'il y a dix ans par rapport aux examens obligatoires des impacts environnementaux?	
<b>RÉPONSE</b>  Oui le 600 UA en production porcine veulent toujours dire la même chose maintenant qu'il y a 10 ans par rapport aux examens obligatoires des impacts environnementaux car, les seuils d'assujettissement au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement sont toujours restés les mêmes et la façon de calculer le nombre d'UA est aussi restée inchangée.	
J'autorise le porte parole officiel du MENV auprès du BAPE à présenter la réponse incluse à la présente fiche lors des audiences de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec	
<b>Signature du S.M.A. :</b> Original signé par Charles Larochelle___ <b>ANNEXE :</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

MISE À JOUR :